

édito



Monsieur le maire lors de la remise des prix au tournoi du club d'échecs, le 1^{er} mai dernier, en présence des dirigeants du club et des deux Marennais, Luc Monteau et Florian Auguin

Chères Marennaïses, Chers Marennais,

Comme vous le lirez dans le compte-rendu du conseil municipal, la commune a voté le 12 avril son budget annuel. Ce budget, qui vous est présenté en détail dans ce numéro, respecte les engagements que mon équipe et moi nous sommes fixés dès le départ: satisfaire les besoins les plus quotidiens des administrés en prenant bien soin de maîtriser la dette de la commune pour réaliser les grands projets qui préparent le Marennes de demain.

La somme allouée à la voirie est maintenue à un niveau élevé, tout comme les moyens affectés à la culture. Dans le même temps nous avons fait le choix cette année de ne pas augmenter les impôts car nous prenons en compte les difficultés économiques rencontrés par de nombreux foyers dans cette période de crise économique.

Enfin, je voudrais saluer l'échange qui a eu lieu entre une classe de CE2 de notre école élémentaire et une de ses homologues parisiennes, dans le cadre d'un projet pédagogique important. L'occasion pour moi de protester, comme je l'ai déjà fait auprès de l'inspection académique, contre la fermeture, l'année prochaine, d'une classe de maternelle dans notre commune. Il est impossible de considérer que des classes à près de trente élèves offrent un cadre d'apprentissage satisfaisant. Nous devons rester vigilants pour que l'éducation, comme la culture ou les services à la population ne servent encore plus de variables d'ajustement dans les mois à venir. Car ce sont les administrés que vous êtes et les structures communales dont nous avons la charge qui subissent de plein fouet les effets de ces choix budgétaires qui ne prennent pas en compte la réalité du terrain.

Amitiés républicaines
Michael Vallet

■ Puces des couturières : un franc succès

Les premières « puces des couturières » qui se sont tenues les 2 et 3 avril dernier ont rassemblé un public si nombreux que la salle du Centre d'Animation et de Loisirs semblait trop petite à certains moments de la journée.

Cette manifestation, organisée par les ateliers du Centre Communal d'Action Sociale (broderie, couture, reliure, menuiserie,...), constituait une première même si une exposition biennale existe déjà. Au vu du nom-

bre important de demandes d'exposants, certaines d'entre elles ont malheureusement dû être refusées.

Les exposants, venus de tout le département, ont présenté diverses pièces et œuvres confectionnées par leurs soins mais également tout ce qui peut composer une mercerie : boutons, tissus, patrons, fermetures à glissière, galons ou bobines de fil,...

Le travail de qualité des participants aux ateliers, petits ou grands, a particulièrement été apprécié.

Les élus présents, dont Monsieur le maire et Madame Akermann, adjointe aux affaires sociales, ont tenu à louer la qualité des pièces présentées et ont, au vu du succès, tenu à encourager une seconde édition dans un lieu plus adapté aux nombreuses demandes.

Il est certain, au regard de la bonne humeur et de la convivialité qui ont accompagné cette manifestation que les participants et les visiteurs attendent cela avec impatience.



Des visiteurs très intéressés

■ Vernissage de l'exposition « Passion chocolat » à la médiathèque

Le vernissage de l'exposition « Passion Chocolat », qui se tient jusqu'au 6 mai prochain à la Médiathèque s'est déroulé le 12 avril dernier en présence d'un nombre important de gourmands.

Monsieur Rousseau, pâtissier à Bourcefranc-le-Chapus, avait préparé différents chocolats pour l'occasion. Les visiteurs n'ont pas manqué de les déguster et ont pu voir l'artiste confectionner quelques-uns de ses meilleurs chocolats sur place.

L'exposition, quant à elle, présentait les origines du chocolat, sa fabrication aujourd'hui mais encore les différents types de chocolats répertoriés sur l'ensemble du globe. Les amateurs présents ont ainsi pu expérimenter différentes textures et différents goûts et, au regard du peu de reste, il est certain qu'ils ont beaucoup apprécié les mets proposés par le pâtissier.

Il ne reste plus que quelques jours aux Marennais pour se rendre à la médiathèque et en savoir plus sur la gourmandise favorite de nombre d'entre eux.



Monsieur Rousseau en plein préparatifs

■ Randonnée des deux ports : Dernières inscriptions avant le 7 mai

Devant le succès rencontré pour les deux premières éditions, le Comité des Fêtes et l'Office de Tourisme organisent le 14 mai prochain la troisième édition de la randonnée des deux ports sur le chenal de La Cayenne (en kayak et à pied).

Le principe de cette randonnée est le suivant : Chaque équipe est composée de 4 membres qui prennent le départ devant la Capitainerie. Deux de ses membres progressent sur le chenal ostréicole en kayak touristique, les deux autres, après être montés au clocher, cheminent le long de la berge. A la Cayenne, les rôles seront inversés, chaque équipe devant regagner le port de plaisance le plus rapidement possible.

L'ascension du clocher est donc toujours au programme. Accélération du rythme cardiaque garantie ! Et, nouveauté cette année, une étape ludique est prévue à la Cité de l'Huître.

Informations et inscriptions à l'Office de Tourisme de Marennes : 05.46.85.04.36 (20,00 € par équipe).

La manifestation est ouverte à tous, n'hésitez pas à vous inscrire avant le 7 mai 2011.



Compte-rendu des conseils municipaux

Conseil municipal du 12 avril 2011

Absents : Bruno NICOLEAU, Jacky GRANDILLON, Marc PELLACOEUR

Absents ayant donné pouvoir : Richard BORIE, Charlène GIROIR, Suzy RENAUD

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire soumet les procès-verbaux des 15 février et 1er avril derniers au vote.

Madame CHEVRE-BALEIGE fait observer que dans le procès-verbal du 15 février, une erreur de frappe s'est glissée au sujet de la hausse des carburants qui a eu lieu en 2009 au lieu de 1009.

Madame EUSOP souligne que dans le procès-verbal du 1er mars, il est indiqué le nom de M. NOGUES dans la commission internet alors qu'il n'est plus conseiller municipal.

Monsieur FROC signale que dans le procès-verbal du 15 février, il est dit : "M. FROC souligne qu'en ce qui concerne les énergies, il ne voit rien de prévu sur la mise en place d'un capteur solaire pour chauffer le bâtiment". Monsieur FROC précise que sa réflexion portait sur l'ensemble des énergies renouvelables et pas seulement le chauffage.

Après ces remarques, le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2011 est adopté à l'unanimité, celui du 1er mars 2011 fait l'objet d'une abstention de Monsieur SAMZUN qui n'était pas présent à cette réunion.

• EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS

• Il est pris acte de la présentation du projet architectural de la Maison des Initiatives et des Services (ancienne caisse d'épargne) faite par l'architecte Sophie BLANCHET.

Madame BLANCHET souligne que 1 200 m2 de surface vont être aménagés, les modifications apportées au niveau de la toiture et des façades ayant été examinées par l'architecte des Bâtiments de France. L'isolation thermique et l'éclairage naturel s'inscrivent dans le développement durable. Elle a cherché une optimisation de l'existant compte-tenu du budget très serré.

Monsieur le maire rappelle que l'intérêt du bâtiment de l'ancienne Caisse d'Epargne repose sur le fait qu'il n'a pas besoin d'être profondément remanié.

Monsieur MONBEIG demande si le garage situé à l'arrière va être conservé.

Madame BLANCHET informe que le garage servira pour partie d'aire de stockage des divers documents pour la Maison du Tourisme et pour partie pour la chaufferie.

Monsieur le maire précise que l'entrée du public se fera du côté de la rue Dubois Meynardie, un grand hall d'accueil avec un guichet étant prévu à l'entrée du bâtiment.

Monsieur FROC demande si l'accès par la place Camot va être modifié, un mur existant entre la future Maison des Initiatives et des Services et le cinéma L'Estran.

Madame BALLOTEAU souligne que les utilisateurs de la salle de cinéma et de spectacles L'Estran sont gênés par le mur actuel pour accéder en camion. Aussi, la commune va-t-elle profiter des travaux de la Maison des Initiatives et des Services pour supprimer ce mur.

Monsieur le maire informe que la commune va faire en sorte que les travaux d'aménagement de la Maison des Initiatives et des Services et de réaménagement de la rue Dubois Meynardie soient réalisés de façon concomitante.

Monsieur MONBEIG demande s'il y aura un stationnement réservé à la maison des services dans la rue Dubois Meynardie.

Monsieur le maire informe que le personnel pourra stationner sur la place Camot ou à l'intérieur du site. En ce qui concerne l'aménagement de la rue Dubois Meynardie, la commune n'a pas encore arrêté les plans d'aménagement. Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, la commune va réfléchir sur des éventuelles opportunités d'emplacements réservés à proximité.

Monsieur MONBEIG demande s'il y aura une place pour les personnes handicapées.

Monsieur le maire rappelle que c'est une obligation pour la commune de prévoir une place pour les personnes handicapées. Il y aura également une place "arrêt minute". Il souligne que cet équipement, avec le réaménagement de la place des Halles et la réfection du marché lui-même, va modifier la vie du quartier.

• Il est émis un avis favorable sur la mission OPC à confier au Cabinet Alain FONTANAUD de La Rochelle pour un coût de 8 950,00 € HT, dans le cadre des travaux de création de la Maison des Initiatives et des Services.

Abstentions : Alain MONBEIG - Bruno SAMZUN, Suzy RENAUD

Monsieur DESHAYES souligne que Monsieur FONTANAUD a pu présenter une offre relativement basse, étant déjà l'économiste de Madame BLANCHET, architecte de l'opération.

Monsieur le maire demande à M. MONBEIG les raisons de son abstention. Celui-ci précise qu'il souhaite rester cohérent avec son vote de départ conter le projet de Maison des initiatives et des services.

• Il est sollicité, pour les travaux de création de la Maison des Initiatives et des Services, l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Abstentions : Alain MONBEIG, Bruno SAMZUN, Suzy RENAUD

• BUDGET, FINANCES

• A l'unanimité :

- Les taux d'imposition, pour l'année 2011, sont fixés comme suit. Ils sont les mêmes qu'en 2010 :

⇒taxe d'habitation.....11,00 %
⇒taxe foncier bâti.....28,12 %
⇒taxe foncier non bâti.....96,73 %

- Il est adopté le budget primitif 2011 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

⇒section de fonctionnement.....5 072 500,00 €
⇒section d'investissement.....6 068 300,00 €

Monsieur DESHAYES rappelle les objectifs de la collectivité pour 2011 : satisfaire les besoins des administrés, maîtriser les charges de fonctionnement, poursuivre le développement de l'action sociale, poursuivre la réorganisation des services du personnel communal et l'amélioration de la situation du personnel de la commune, maintenir l'aide aux associations et poursuivre les investissements prévus dans le programme. Il souligne que grâce à la gestion rigoureuse des trois exercices précédents, la commune a enregistré des résultats positifs qui lui permettent cette année de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2010, tout en ne remettant pas en cause les projets. Il souligne l'aide importante apportée aux associations en 2008,

180 000,00 € dont 20 000,00 € pour le CCAS ayant été votés ; en 2011, 180 000,00 € plus 65 000,00 € pour le CCAS ayant été prévus.

Monsieur MONBEIG demande où sont inscrits les frais d'avocat liés au Petit Port des Seynes.

Monsieur DESHAYES précise qu'ils sont inscrits à l'article 6227, en section de fonctionnement.

Monsieur le maire souligne que cette année les frais d'avocat devraient être moins élevés que les deux dernières années.

Monsieur DESHAYES souligne que l'endettement de la commune est passé de 1648 496,00 € en 2007 à 1 004 558,00 € en 2010, ce qui est un faible endettement

Monsieur le maire note que toute collectivité, après une phase d'étude, s'engage dans la réalisation des projets qui va nécessiter le recours à l'emprunt. Aussi, est-il important de contenir l'endettement dans cette phase d'étude avant de lancer concrètement les projets. Il précise que pour la Maison des Initiatives et des Services, l'acquisition du bâtiment, prévue par emprunt, sera à la charge de la commune. En ce qui concerne les travaux, le but de la commune est de tendre vers une opération non pas blanche, du moins grise. Il souligne que les taux d'imposition ne sont pas augmentés tant qu'il est possible de boucler le budget sans augmentation de la fiscalité.

Monsieur DESHAYES fait observer que la situation économique nationale change. La situation des ménages risque de s'aggraver avec les hausses annoncées des énergies. Aussi, s'il est possible de ne pas augmenter les taux d'imposition sans stopper les investissements, c'est une bonne chose.

- Il est adopté le budget primitif 2011 du port de plaisance qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

⇒section de fonctionnement.....122 816,00
⇒section d'investissement.....286 492,00

Monsieur DESHAYES fait observer que si les choses ne bougent pas par rapport à 2010 pour le fonctionnement, il y a des modifications pour les investissements, divers travaux étant prévus.

Monsieur MONBEIG demande où sont les recettes de subvention du Conseil général pour l'aire de carénage et de grutage.

Monsieur DESHAYES informe que les recettes du conseil général n'étant pas encore connues, elles n'ont pas été inscrites au budget primitif 2011.

- Il est adopté le budget primitif 2011 du port ostréicole qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

⇒section de fonctionnement.....69 291,00
⇒section d'investissement.....221 019,00

- Il est amorti de façon linéaire divers biens acquis par la commune, d'un montant total de 8 134,00 € TTC selon diverses durées.

• AMENAGEMENT URBAIN

• A l'unanimité, il est décidé :

- de valider les conclusions de la première série d'études sur le projet d'aménagement du secteur de La Marquina.

- de poursuivre la mise en œuvre de ce projet d'aménagement dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) ;

- d'engager la procédure de concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) et de définir les modalités de la concertation.

Monsieur le maire précise, en ce qui concerne le périmètre d'étude de la ZAC, que celui-ci doit être le plus large possible. C'est pourquoi il va, au nord, jusqu'à la D 728, au sud, jusqu'à l'Avenue du Général Leclerc et, à l'ouest, à la rue du Docteur Roux. Lorsque le périmètre est restreint dès le départ, on ne peut plus l'élargir par la suite. Il estime qu'il est normal que les propriétaires, les riverains de la future ZAC soient informés et associés au projet. Il ne souhaite pas une concertation à minima mais la création d'un comité de suivi avec des représentants associatifs, des personnes intéressées... Il souligne que la commune a la chance de bénéficier d'une réserve foncière sur le secteur de la Marquina. Il ne faut pas la gâcher. On ne peut pas aménager cette réserve foncière au coup par coup. Il faut maîtriser cette zone. C'est ce qui explique le choix de la procédure de la ZAC.

Monsieur DESHAYES précise qu'à l'est, le périmètre de la ZAC va jusqu'au Maine.

Monsieur le maire souligne que les équipements sportifs, qui vont être réalisés par la Communauté de Communes, sont inclus dans le périmètre d'étude mais pas dans le périmètre de création de la ZAC.

Monsieur MONBEIG rappelle que lors de la présentation, par le Cabinet SIAM, des conclusions de l'étude à la commission générale des élus le 5 avril dernier, il a été dit qu'il y a actuellement sur la commune 4,5 % de logements sociaux. Il souhaite savoir comment ce taux a été calculé. Ce taux lui paraît peu élevé par rapport au nombre de foyers sur la commune.

Madame AKERMANN souligne qu'une partie des logements ERILIA ne fait pas partie des logements sociaux.

Monsieur le maire apportera la réponse au cours d'une réunion de conseil municipal. Il précise que la commune n'est pas dans l'obligation de respecter les 20 % de logements sociaux. Il a entendu dire que la commune voulait réaliser un quartier social, Marennes allait « recevoir tous les cas sociaux de Rochefort ». Cela est faux et caricatural. Il rappelle que l'objectif de ce projet d'aménagement est de répondre aux besoins de la population, notamment pour se loger à des prix accessibles et tout en respectant le cadre de vie. Il convient de trouver un équilibre entre le pourcentage de logements sociaux et les besoins du territoire. Par ailleurs, le but de ce projet n'est pas de rattraper les 15% de logements sociaux qui manqueraient. Toutefois, il apparaît qu'il manque des logements sociaux sur la commune qu'il convient de réaliser.

Monsieur MONBEIG souligne que les choses qu'a entendues le maire sont fondées. En effet, il explique que si la gestion d'un projet de logements sociaux est confiée, par exemple, à la SEMIS, celle-ci va avoir pour but d'affecter la totalité des logements, y compris en faisant venir des gens de Rochefort. La commune ne pourra alors rien faire, rien maîtriser. C'est ce qui s'est passé avec les logements ERILIA. Il précise par ailleurs que ces personnes viennent dans un secteur où il n'y a pas d'emploi. Ils ne pourront donc pas s'en sortir socialement. Si la commune peut maîtriser l'affectation des logements, c'est mieux.

Madame AKERMANN souligne que ERILIA ne fonctionne pas comme la SEMIS ou Habitat 17. Avec ERILIA la commune ne participe pas à l'affectation, les demandes ne passant pas par elle. Il y a toutefois peu de logements sociaux à ERILIA. Elle note que Habitat 17 et la SEMIS ont de plus en plus de mal à

répondre aux besoins, leurs logements n'étant pas accessibles financièrement aux personnes qui en auraient besoin. La politique d'Habitat 17 est de choisir l'affectation demandée par les communes dans la mesure du possible.

Monsieur le maire insiste sur le fait que c'est préjudiciable pour la commune d'aménager une zone seulement pour gagner des habitants sur des assiettes foncières données en n'offrant pas un environnement qualitatif. Il convient d'offrir un cadre de vie de qualité. Il convient d'avoir une maîtrise de l'aménagement sans pour cela que tout passe par la mairie. Il est nécessaire de prévoir, dès le départ du projet d'aménagement, la mixité sociale, les liaisons. Il est nécessaire de maîtriser l'urbanisation sur les quinze hectares.

Madame AKERMANN souligne qu'il ne s'agit pas, dans le projet, de ne réaliser que des logements sociaux. Il s'agit également de permettre aux personnes âgées qui veulent rester près de leur famille de disposer d'un logement.

Monsieur le maire note que les communes, à travers le code de l'urbanisme, disposent d'outils très contraignants pour un aménagement réussi, à condition que la volonté existe.

Monsieur MONBEIG dit qu'il n'est pas contre la ZAC. Il souhaite seulement poser la question de l'attribution des logements.

Monsieur le maire souhaite une analyse des besoins de la population afin de répondre à cette question de logement. Par ailleurs, il ne veut pas que les aménageurs réalisent des marges bénéficiaires dans ce type d'opération. Il conviendra que la commune se pose la question de la place de la voiture, de la présence d'un équipement public, la largeur des voies. La liaison avec le centre-ville sera très importante. Il y aura entre 250 à 300 logements.

• VOIRIE URBAINE

• **A l'unanimité**, il est émis un avis favorable sur les propositions financières du Syndicat Départemental d'Electricification et d'Equipement Rural (SDEER) relatives à l'enfouissement des réseaux rue Dubois Meynardie, soit :

⇒réseau électrique.....68 930,75 € HT
⇒réseau télécom.....28 712,00 € HT
⇒réseau éclairage public.....40 208,96 € HT

Monsieur le maire informe qu'une réunion d'information à l'attention des riverains de la rue Dubois Meynardie et des commerçants est prévue le 13 avril prochain afin de présenter le phasage des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le démarrage de cette opération est prévu dans trois semaines. A l'automne, le réseau d'eaux pluviales sera mis en place. Au début de l'année 2012, il y aura les travaux d'enfouissement des réseaux. Aussi, la rue Dubois Meynardie va-t-elle être, pendant plusieurs mois, soumise à des perturbations de circulation. Toutefois, la commune mettra tout en œuvre pour assurer les livraisons pour les commerçants. Les travaux vont durer de dix-huit mois à deux ans.

• COOPERATION INTERCOMMUNALE

• **A l'unanimité**, il est approuvé la création du syndicat mixte de gestion hydraulique et environnementale des marais de Brouage, de l'île d'Oléron et de la Seudre estuarienne (SYMBIOSE), des statuts dudit syndicat, Monsieur Mickaël VALLET étant désigné délégué titulaire, M. Maurice-Claude DESYAYES délégué suppléant au sein du futur comité syndical.

Monsieur le maire espère que les communes adhéreront prochainement à ce syndicat mixte. Il rappelle que l'objet de ce syndicat est la valorisation des marais et la coordination de la gestion et de l'entretien des marais.

- Il est émis un avis favorable sur la convention à passer avec le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron relative aux frais de fonctionnement des systèmes d'informations géographiques mutualisés et déployés sur le territoire du Pays Marennes Oléron, la contribution financière de la commune de Marennes s'élevant à 3 566,48 €

Monsieur le maire précise que le SIG est un système de cartographie très poussé permettant de connaître avec précision la situation des réseaux. Une des applications de ce SIG concerne par exemple, sur l'île d'Oléron les campings sauvages sur les parcelles privées ou encore l'affichage publicitaire sur la commune de Le Gua.

• PERSONNEL COMMUNAL

• **A l'unanimité**, il est créé, pour faire face à un besoin saisonnier pour l'accueil des touristes à Marennes :

⇒deux postes d'adjoint administratif 2ème classe à temps incomplet pour les mois de juillet et août, pour le clocher de l'église et Marennes Plage ;

⇒un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps incomplet de début juin à début septembre, pour l'Office de Tourisme.

- Il est par ailleurs décidé de recruter pour juillet et août un agent contractuel à temps complet chargé d'assurer la surveillance de la voie publique.

Monsieur MONBEIG demande si ce recrutement convient à la présidente de l'Office de Tourisme.

Madame EUSOP rappelle que l'employeur est la commune. Elle souligne qu'une stagiaire sera présente pendant le mois de juin. Il sera difficile pour l'agent en place aujourd'hui de s'occuper de cette stagiaire et de la personne recrutée. Elle souhaite que le recrutement soit repoussé de quinze jours.

Monsieur DESHAYES souligne que ce report ne posera pas de problème.

- Il est créé un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet pour les services techniques.

- Il est supprimé le poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet à l'Office de Tourisme à compter du 1er juillet 2011 et il est créé un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet à compter du 1er juillet 2011.

Monsieur DESHAYES explique que la commune est en train de procéder au recrutement d'un agent de police municipale en remplacement d'Olivier FAVRE qui a demandé sa mutation. Il est prévu un ASVP, le temps que le nouvel agent de police municipale prenne ses fonctions.

Monsieur MONBEIG demande si, dans le cadre du recrutement, le fait que l'agent habitera sur la commune est un critère de choix.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas un critère de choix.

• INFORMATIQUE

• **A l'unanimité**, il est émis un avis favorable sur l'acquisition d'un serveur pour la mairie à IP Services, pour le coût de 6 458,40 € TTC.

Monsieur MONBEIG demande si le serveur servira uniquement à la mairie ou bien à la mairie et aux services techniques.

Monsieur le maire informe qu'il ne servira qu'à la mairie.

• DIVERS

- Il est passé un bail, pendant un an, avec les propriétaires du local situé 20, rue Le Terme à Marennes, pour le prix de 550,00 € par mois, la commune souhaitant y organiser des expositions.

Abstention : Maryse EUSOP

Monsieur le maire rappelle qu'en 2010 ce local a déjà été loué par la commune pour tester l'opération de galerie d'exposition.

Compte-tenu du succès de cette opération, il est proposé de la renouveler, les propriétaires de l'immeuble n'envisageant pas, pour le moment, d'effectuer des travaux.

• MARENNES PLAGE

• **A l'unanimité**, il est loué la parcelle communale située devant l'amer, pour les mois de juillet et août, à Monsieur Michel SEUREAU pour y installer les cabanes de la plage pour le prix de 1 800,00 €

Madame EUSOP souligne que la place de l'amer n'est plus accessible aux voitures y compris l'hiver.

Madame FARRAS confirme que les voitures n'y ont plus accès.

- Il est loué une partie de la plage à Monsieur Bruno THIPHAIGNE pour l'installation du Club Mickey pour le prix de 720,00 € pour la période estivale.

- Il est sollicité l'aide du Conseil général, au titre de l'aide départementale aux travaux de défense contre la mer, pour les travaux de rechargement du cordon dunaire dont le coût s'élève à 9 500,00 € HT.

Madame EUSOP demande si les travaux sont en cours.

Monsieur DESHAYES répond que les travaux sont bien en cours. Ils devraient être réalisés avant le grand coefficient de marais pour permettre le remplissage du bassin.

Monsieur MONGEIG demande si le cordon dunaire a été pris en compte par le Conseil général parmi les quatorze sites.

Monsieur DESHAYES informe qu'au cours de la réunion organisée par le Conseil général le 11 mars dernier, il a été annoncé que quatorze sites plus Charron avaient été déclarés prioritaires, les travaux ayant été évalués et programmés. Marennes fait partie de la deuxième liste des collectivités qui entreront dans le plan 3. C'est ce qui lui a été répondu lorsqu'il a posé la question de la situation de Marennes, en précisant que la pose de gabions était prévue à Marennes Plage depuis deux ans. Il précise qu'une étude sur l'ensemble du littoral départemental, représentant 234 km de digues, a été lancée par SOGREA, le même cabinet que celui qui a été retenu par la commune pour le cordon dunaire. Une réunion est prévue le 18 mai prochain avec la DDTM et le Conseil général pour évoquer ce problème de submersion.

Monsieur le maire souligne que le fait que cela soit étudié par le Conseil général dans son ensemble présente l'avantage d'avoir un seul interlocuteur.

Monsieur MONBEIG demande si le cordon dunaire est un ouvrage de défense de côte.

Monsieur le maire répond par l'affirmative.

• QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MONBEIG demande où en est le site internet de la commune.

Monsieur le maire informe qu'un courrier va être adressé très prochainement aux associations pour leur demander de renvoyer un texte de 6 000 caractères à la mairie afin de présenter leur association. La mise en route du site internet est prévue en septembre.

Madame BERGEOIS précise qu'une réunion sera organisée pour le site.

Madame EUSOP demande s'il y a du nouveau sur la piscine. *Monsieur le maire informe que le 11 avril dernier, le syndicat intercommunal a évoqué cette question. Le syndicat intercommunal, il y a quelques temps déjà, a proposé, par le biais de son avocat, à la partie adverse de payer le solde des travaux de réfection de la piscine, de ne pas demander d'indemnités. Il a par ailleurs proposé de prendre en charge un tiers des travaux qui seraient réalisés à nouveau, le syndicat intercommunal pouvant supporter une charge d'environ 40 000,00 €. A ce jour, le syndicat intercommunal n'a pas reçu de réponse de la partie adverse.*

Monsieur SAMZUN souhaite savoir où en est le dossier des deux maisons appartenant à Habitat 17 qui ont brûlé, allées des Six Moulins.

Monsieur DESHAYES regrette que, malgré ses très nombreuses relances de la part de la mairie auprès d'Habitat 17, le dossier n'avance pas plus vite.

Madame AKERMANN informe qu'elle a rencontré ce matin les responsables d'Habitat 17. Elle n'a eu aucune information sur ce dossier.

Monsieur SAMZUN souligne que les riverains sont excédés par cette situation

Monsieur le maire précise qu'il ne peut pas prendre d'arrêt de péril. Il a été demandé à maintes reprises à Habitat 17 de faire les travaux. Il va continuer et essayer de trouver le bon interlocuteur.

Monsieur SAMZUN rappelle que le conseil municipal a voté le règlement intérieur du personnel communal. Lors de ce vote, il avait posé une question sur le droit à la formation. Il n'a pas eu de réponse.

Monsieur le maire informe que lors de la dernière réunion du comité technique paritaire, ce point n'a pas été étudié. Il rappelle qu'en ce qui concerne le règlement intérieur, la commune est partie de rien, voire de plus loin encore. Elle a effectué un important travail. Tout n'a pas été examiné, notamment le droit à la formation. Cela sera fait plus tard.

• INFORMATIONS

1) *Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'assemblée générale des amitiés acadiennes le 30 avril à Marennes. Un repas avec spectacle est proposé. Il est demandé la réponse aux conseillers municipaux avant le 17 avril.*

2) *Monsieur le maire a reçu une sollicitation de l'association "Carrefour des communes" qui organise un fonds d'aide pour les victimes du séisme au Japon. Il rappelle que l'aide publique, l'aide au développement, est de la compétence de l'Etat. Aussi, préfère-t-il que la commune apporte son soutien à l'ostréiculture japonaise plutôt qu'aux villes japonaises.*

Monsieur BARON informe que le président de la Section Régionale de la Conchyliculture devait se rendre au Japon pour récupérer des naissains. Or, suite au séisme, il n'y aura plus d'ostréiculture valide pendant vingt ans.

Monsieur le maire va interroger le comité régional ostréicole pour savoir ce qu'il serait opportun de faire.

La séance est levée à 22 h 45

Présentation du budget 2011

■ Présentation et objectifs :

Grâce à une gestion rigoureuse des trois exercices précédents, la commune a enregistré des résultats positifs qui lui permettent, cette année, de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages et de les maintenir à leur niveau de 2010, tout en développant un haut niveau d'investissement afin de réaliser les projets de l'équipe municipale et ce malgré le gel des concours financiers de l'Etat.

Le budget 2011 permet de répondre aux objectifs suivants : satisfaire les besoins des administrés, maîtriser les charges de fonctionnement, poursuivre le développement de l'action sociale, poursuivre la réorganisation du personnel communal et l'amélioration de la situation des agents, maintenir l'aide aux associations, poursuivre les investissements prévus dans le programme.

■ Un point sur les taxes des ménages

Pour cette année 2011, les taux des trois taxes sur les ménages s'élèvent à :

- Taxe d'habitation 11%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 28,12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 96,73 %

La situation économique nationale est difficile. La situation des ménages risque de s'aggraver avec les hausses annoncées des énergies (essence, gaz, électricité). Aussi, la commune a-t-elle décidé de ne pas augmenter la fiscalité afin de ne pas pénaliser plus encore les ménages. De 2008 à 2011, les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti n'ont augmenté que de 1,35 % par an, soit un niveau inférieur à l'inflation. Le taux du foncier non bâti n'a pas augmenté depuis 2008.

■ Le budget 2011 de la commune :

Investissement : 6 068 300,00 €

Fonctionnement : 5 072 500,00 €

A] Investissement :

Les dépenses prévues sont :

■ remboursement du capital de la dette 232 900,00 €

■ travaux en régie 30 000,00 €

■ frais d'études d'urbanisme (PLU, ZPPAUP, submersion marine ...) 54 300,00 €

■ acquisition diverses terrains 93 400,00 €

- opérations d'investissement :

■ Equipement scolaire 195 100,00 €

(Réfection cour de l'école élémentaire, travaux fenêtres, chauffage salle de sport, acquisition ordinateurs)

■ Equipements sportifs 102 700,00 €

(Réfection de deux courts de tennis en gazon synthétique, installation d'un module de piste de skate, travaux divers)

■ Bâtiments communaux 246 700,00 €

(Travaux peinture maison cimetière, réfection boiserie Centre d'Animation et de Loisirs, marché couvert,

Bâtiment fanfare, entrée jardin public, éclairage

Eglise, conformités électriques, diverses acquisitions)

■ Bassin de baignade 98 000,00 €

(Travaux cordon dunaire, étude en vue du réensablement,

Acquisition ganivelles, platelage)

■ Voirie communale 385 300,00 €

■ Eclairage public 39 600,00 €

(Travaux divers)

■ Médiathèque 103 500,00 €

(Poursuite étude maîtrise d'œuvre pour la seconde tranche, Informatique, ...)

■ Salle de cinéma et de spectacles 142 800,00 €

(Mise en place matériel de projection numérique, 3D, ...)

■ Ateliers municipaux 98 000,00 €

(Acquisitions diverses)

■ Petit Port des Seynes 82 000,00 €

(Frais études pour la dépollution, ...)

■ PVR Fief du Petit et du Grand Seize Un 847 000,00 €

(Travaux construction rue des Aigrettes)

■ Rue Albert 1^{er} 155 600,00 €

(Travaux aménagement de la rue)

■ Avenue Léon Hélène 213 500,00 €

(Travaux aménagement de la rue)

■ PVR Fief du Rat 103 600,00 €

(Travaux réalisation rue de l'Estran)

■ PVR Etchebarne 36 000,00 €

(Réalisation giratoire)

■ La Marquina 102 900,00 €

(Étude aménagement du quartier)

■ Centre socio-culturel 193 800,00 €

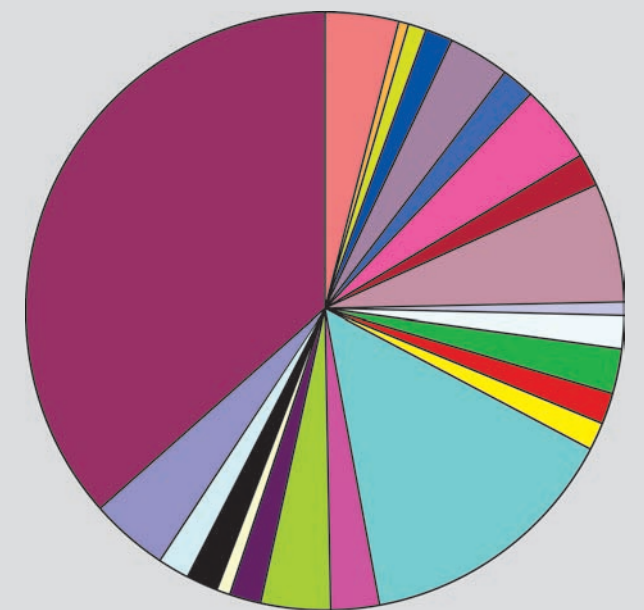
(Études aménagement îlot Fradin, Création centre musiques actuelles)

■ Opération urbaine 350 200,00 €

(Travaux rue Dubois-Meynardie)

■ Maison des Initiatives

et des Services 2 122 300,00 €



Il convient de souligner que la commune va financer toutes ces opérations grâce notamment à son autofinancement qui est de 686 000,00 € en 2011 (cet autofinancement s'élevait à 646 000,00 € en 2010) et au recours à l'emprunt. Le niveau d'endettement de la commune est faible. Il est passé de 1 648 496,00 € en 2007 à 1 004 558,00 € en 2010 soit 180,25 € par habitant.

B] Fonctionnement

1] dépenses

■ Charges à caractère général 1 417 300,00 €

■ Charges de personnel 2 211 700,00 €

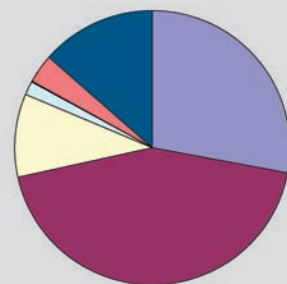
■ Autres charges de gestion 498 000,00 €

■ Charges financières 81 800,00 €

■ Charges exceptionnelles 5 200,00 €

■ Opération d'ordre de transfert 172 500,00 €

■ Virement section d'investissement 686 000,00 €



2] recettes

■ Excédent antérieur reporté 600 000,00 €

■ Remboursement charges de personnel .. 120 000,00 €

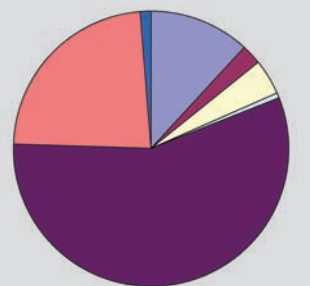
■ Vente de produits 212 600,00 €

■ Opération de transfert 30 000,00 €

■ Impôts et Taxes 2 867 200,00 €

■ Dotations, subventions 1 178 700,00 €

■ Autres produits de gestion 64 000,00 €



Le budget 2011 fait apparaître une maîtrise des charges de fonctionnement, ce qui n'empêche pas la commune d'améliorer la situation du personnel communal en titularisant du personnel qui était en situation précaire, de continuer à soutenir les associations par l'attribution de subventions et de développer sa politique sociale (la subvention au CCAS est passée de 45 000 € à 65 000 €).

L'Etat a décidé de geler, cette année et pendant les 2 prochaines années, ses aides aux collectivités pour réduire son déficit public.

■ Budget 2011 du Port de Plaisance

Investissement : 286 492,00 €

Fonctionnement : 122 816,00 €

Cette année, il est prévu de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du port de plaisance (avec l'aire de grutage, l'aire de carénage, ...) et les études en vue du dévasage. Par ailleurs, divers travaux seront réalisés : réfection du ponton D, cale devant l'établissement Bertrand, ...

■ Budget 2011 du Port Ostréicole

Investissement : 221 019,00 €

Fonctionnement : 69 291,00 €

Les principales opérations prévues, cette année, au Port Ostréicole sont : des travaux de réfection du quai de la petite cale, la mise en place d'une passerelle dans le chenal, la transformation du poste à essence en cabane ostréicole pour l'accueil des touristes, l'étude sur l'aménagement du port, ...



■ La Fête du Jeu à Marennes : Jardin public et ludique !

Après une première édition réussie l'année passée, Lud'Oléron poursuit son animation à Marennes et propose un dimanche ludique au jardin public de 15 h à 18 h le 29 mai. Venez découvrir ou redécouvrir des jeux anciens comme le jeu de la Grenouille ou du Tonneau, les jeux du Monde tels que Fanorona, le Tablut, le Yoté. Venez tester des nouveautés, des jeux d'expression, de stratégie, d'adresse, de bluff... Cette année la principale nouveauté ce sont les balance-bikes, des engins détonnants, entre trottinette et hula hoop. Cette animation est gratuite et ouverte à tous, sans restriction d'âge.
Info : www.ludoleron.fr ou 06 71 60 18 57

■ La salle d'exposition bientôt réouverte

La salle d'exposition, située au 20 rue Le Terme, a connu un réel succès de septembre à décembre dernier. Elle va de nouveau ouvrir ses portes en juin prochain. Toutes les personnes intéressées pour assurer une présence aux heures d'ouverture de la salle, donner de leur temps et accueillir les artistes et les visiteurs de ce nouveau lieu culturel peuvent dès à présent se faire connaître auprès de Madame Balloteau, adjointe à la culture.
Téléphone : 05 46 85 25 55
Courriel : bureauesadjoints@marennes.fr

Médiathèque de Marennes

- > 04 mai - Heure du conte : « en Mai, fais ce qu'il te plaît »
- > 10 mai à 9 h 30 - Bébés lecteurs : « les doudous »
- > 17 mai à 9 h 30 - Bébés lecteurs : « Découvrons le monde »
- > 31 mai à 9 h 30 - Bébés lecteurs : « L'Afrique »

Rappel : Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2011 sont ouvertes

Tous les parents d'élèves peuvent se rendre à la mairie, munis de leur livret de famille et d'une attestation de domicile afin d'inscrire leur(s) enfant(s) auprès de l'adjointe en charge des affaires scolaires.

Les inscriptions se font uniquement le jeudi après-midi de 14 h 00 à 19 h 30.

■ Voyage d'échange à l'école élémentaire

Des Marennais en classe de CE2 ont visité Paris du 6 au 8 Avril avec des écoliers parisiens, et s'apprêtent à accueillir ceux-ci au mois de mai. C'est à l'initiative des Parisiens que le contact a été noué entre les deux classes, par l'intermédiaire de Nadine Wielgocki, pour l'école de Marennes. C'est en accord avec sa consœur, Sophie Dubreuil, que le contenu pédagogique de ces rencontres a été défini et présenté aux parents de chaque classe.

La correspondance entre la classe de CE2 marennaise et la classe de CE1 de l'école rue de la Mare dans le XXème arrondissement de Paris était assidue depuis la rentrée de Noël. Grâce aux autorisations bienveillantes de l'Inspecteur d'académie de Bourcefranc-Le Chapus et de son homologue parisien, cet échange a pu voir le jour. Ainsi le 6 avril dernier, les écoliers marennais étaient accueillis à la gare Montparnasse par Olivier Hattu, l'homologue de Gilles Menant, directeur de l'École élémentaire Henri Aubin.

Le séjour parisien des écoliers a été composé de nombreuses visites : monuments depuis un bateau-mouche, le Pont Neuf, Notre-Dame et l'Hôtel de Ville, la Cité des Sciences de La Villette, le Musée du Louvre et bien sûr la Tour Eiffel.

Ces trois jours, riches et intenses, auront non seulement été bénéfiques à l'apprentissage scolaire, mais aussi à un échange humain et culturel. Des brochures de jeux ayant pour thème « Paris » permettront aux enseignants d'approfondir, dans les semaines suivantes, les connaissances acquises pendant ces trois jours.

Les petits Parisiens et leurs enseignants seront, quant à eux, accueill-



La classe de CE2 devant la pyramide du Louvre

lis à leur tour à Marennes du 18 au 20 mai. Leurs hôtes leur ont préparé un programme à la hauteur de ce qui leur a été offert à Paris (visites des trois ports de La Rochelle, de la Tour Saint-Jacques, croisière autour du Fort Boyard et de l'île d'Aix, visite de Marennes et découverte de l'île d'Oléron et ateliers découvertes à l'Aquarium de La Rochelle).

Il faut souligner le soutien des associations de parents d'élèves et la volonté des enseignants sans qui l'organisation d'un tel échange n'aurait pu voir le jour. Nul doute que les chanceux qui ont participé à ce voyage garderont de très bons souvenirs encore longtemps en mémoire.

Calendrier des Manifestations Mai



Ça se passera à Marennes

Du 6/05 au 8/05/11

FESTIVAL DES ARTS DE DIRE

Organisé par l'association "Festitêt'Arts"

Théâtre, Concerts, Peinture, Danses, Expos, Arts de rues,...

Réservations :

ticketnet.fr ou francebillet.com ou Office de Tourisme de Marennes, Bourcefranc, Saint-Pierre d'Oléron

Tarifs : 15,00 € - 12,00 €

Pass 2 jours 25,00 € - 20,00 €

07/05/11 toute la journée

MARCHÉ D'ARTS

Organisé par l'association "Force 7"

4,00 € le mètre linéaire inscription avant le mardi 3 mai. Places Carnot et Chasseloup Laubat

Tél : 05 46 85 76 32

12/05/11 à 20 h 30

THÉÂTRE - LE LIT

Organisé par Marennes Art et Culture. Fantaisie dramatique de Luc-Marie Dauchez, mise en scène de Bruno Tiaïba. Plein tarif (sur place) : 14,00 €. Tarif réservation : 12,00 € tarif réduit : 9,00 €

L'Estran - Place Carnot

Tél : 05 46 85 21 41

13 et 14/05/11

de 10 h 00 à 19 h 00

EXPO-VENTE LOISIRS CREATIFS

Entrée libre. Centre d'Animation et de Loisirs

Rue Jean Moulin

13/05/11 de 10 h 00 à 18 h 00

EVENEMENT PETITE ENFANCE

"Cocons créatifs"

Espace d'expression corporelle, de rencontre et de jeux

Centre d'Animation et de Loisirs

Rue Jean Moulin

Tél : 06 70 84 87 04

14/05/11 à 14 h 30

RANDONNÉE DES DEUX PORTS

Organisée par la mairie de Marennes en partenariat avec le Comité des Fêtes de la ville et l'office de Tourisme. Matériel fourni par l'organisation : 1 kayak double, 2 pagaies, 2 brassières de sécurité, 4 dossards. Participation de 20,00 €

Animation Francis Bodin. Capitainerie. Port de plaisance. Tél : 05 46 85 04 36

22/05/11 à partir de 13 h 30

RANDONNÉE PÉDESTRE

Organisée par le Comité de Jumelage et des relations extérieures. A l'issue de la balade, un

goûter sera offert. Participation 4 € Inscription à l'Office de Tourisme ou sur place.

Capitainerie. Port de plaisance. Tél : 05 46 85 04 36

26/05/11 à 20 h 30

ORCHESTRE POITOU CHARENTES

Organisé par Marennes Art et Culture.

Billetterie sur place : Plein tarif : 16,00 € - Réduit : 11,00 € - Gratuit pour les moins de 12 ans

Sur réservation à l'Office de Tourisme (jusqu'au 26 mai 15 h 00) : 05 46 85 04 36

Plein tarif : 14,00 €

Tél : 05 46 85 21 41

Centre d'Animation et de Loisirs. Rue Jean Moulin

28/05/11 en soirée

FÊTE DES VOISINS

Organisée par les habitants de Marennes-Plage.

Avenue du pont de la Seudre. Tél : 05 46 85 16 13

28/05/11 - vers 17 h 30

RANDONNÉE PÉDESTRE GOURMANDE

Organisée par l'association "Bouge ton marché".

Départ : place du marché

Tél : 06 64 12 31 77

29/05/11 toute la journée

BROCANTE - VIDE GRENIER - BRADERIE

Organisé par l'Association Force 7. Ouvert aux professionnels et particuliers. 4,00 € le mètre linéaire. Dans les rues de Marennes et sur la place Carnot

Tél : 05 46 85 76 32

29/05/11 de 9 h 00 à 18 h 00

COMPETITION DE JUDO

Organisée par le Judo-Club du Bassin (15 clubs environ).

Centre d'animation et de loisirs. Rue Jean Moulin

Tél : 05 46 85 74 46

29/05/11 de 15 h 00 à 18 h 00

FÊTE DU JEU

Organisée par l'association "Lud'Oléron". Entrée libre et ouverte à tous. Les enfants doivent être accompagnés.

Jardin public

Tél : 06 71 60 18 57

02/06/11 toute la journée

BROCANTE USM MARENNES

Organisée par l'US Marennaise

Place Brassens - Rue Jean Moulin

Tél : 05 46 76 36 52

02/06/11 à 9 h 00 / 9h30

COURSE DE L'HUÎTRE (LABELLISÉE FFA)

Course pédestre.

Départ : place Chasseloup-Laubat, devant l'Office de Tourisme.

Trois courses : 15 km (labellisée FFA) - 7,5 km - 2 km

Départ du 2 km à 9h.

Départ des 7,5 et 15 km à 9 h 30.

Modalités d'inscription auprès de l'Office de Tourisme de Marennes ou de l'AMPA (Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert : ampa.fr)

Tél : 05 46 85 04 36

02/06/11 à 15 h 00 et 20h30

THÉÂTRE

La troupe de théâtre "Gribouille mots" propose deux pièces

A 15 h 00 : "Adomix et réel monde" (par les élèves du collège)

A 20 h 30 : "Faut pas payer" œuvre de Dario Fo

L'Estran - Place Carnot

Tél : 06 74 93 83 37

Du 4 au 5/06/11 toute la journée

CONCOURS DE DANSE COUNTRY

Organisé par le Comité des Fêtes. Possibilité de restauration sur place.

Centre d'animation et de loisirs

Rue Jean Moulin

Tél : 05 46 85 37 46

04/06/11 à 9 h 00 et 17 h 00

TOURNOI DE FOOT US MARENNES

Tournoi pour les U11 à 9 h 00 et tournoi corporatif à 17 h 00.

Stade Chasseloup-Laubat

Tél : 05 46 85 40 82

